

Saint-Etienne,  
le 7 mai 2021

## Comment Saint-Étienne Métropole doit-elle gérer l'eau, ce bien commun, dans l'intérêt de ses habitants ? Quelle part doivent prendre les citoyens dans cette gestion et dans son contrôle ?

Voilà les questions auxquelles les 15 membres de notre Convention Citoyenne sur l'eau seront invité à répondre à l'issue de plusieurs sessions de formation.

### Communiqué de presse

Objet :  
**Convention citoyenne sur l'eau**

La Convention de Citoyens est une procédure de participation démocratique qui combine une formation préalable ; où les citoyens étudient, une intervention active ; où les citoyens interrogent, et un positionnement collectif ; où les citoyens rendent un avis. En France, il y a eu peu de Convention de Citoyens ; une première en 1998 sur les OGM, la dernière en 2019 pour le climat. D'autres ont été organisées ensuite par l'État, le Sénat des collectivités territoriales, des organismes officiels ou des laboratoires pharmaceutiques, mais aucune ne l'a été par un collectif d'associations. **La Convention Citoyenne que nous avons mise en place sur la gestion de l'eau dans notre Métropole fait donc figure d'exception.**



**L'association Citoyennes et Citoyens Libres de la Loire**

Suite à une décision du Conseil Métropolitain, pour Saint-Étienne et douze communes voisines (La Tour en Jarez, St Priest en Jarez, L'Etrat, St-Héand, La Gimond, Fontanès, Villars, St Genest Lerpt, Roche La Molière, Sorbiers, La Talaudière, St Jean Bonnefonds) **le service de distribution de l'eau potable sera délégué à une entreprise privée au 1er octobre 2022, pour une durée de 6 à 13 ans. Mais cette décision a été prise contre l'avis d'un quart des élus métropolitains, dont les représentants de 4 des 13 communes directement concernées, et sans aucune consultation de la population.**

Pourtant, la question est essentielle pour tous les habitants-usagers que nous sommes. L'eau est une ressource universelle, vitale et menacée, de plus en plus reconnue sur le plan international comme un bien commun et non comme une marchandise. **Nous pensons fermement que l'avenir de la gestion de notre eau potable doit faire l'objet d'un débat démocratique qui associe le plus largement possible les habitants-usagers, premiers concernés.**

C O L L E C T I F



**eau citoyenne**  
bien commun

**Le collectif Eau Citoyenne Bien Commun**

Face à la procédure expéditive employée par la Métropole pour mener à bien ce projet de délégation de service public de l'eau et à la position de fermeture du Maire - Président Gaël Perdriau, nous avons décidé d'agir à notre échelle en organisant une Convention Citoyenne. Notre but est d'apporter une information la plus objective possible à un panel de citoyens, tirés au sort ou volontaires, en faisant appel à des experts d'opinions différentes, mais aussi de faire connaître aux décideurs l'avis des habitants sur un projet qui va les concerner mais pour lequel ils n'ont pas été consultés.

Lors de la première journée, le 10 avril, des éléments de base concernant la production de l'eau ont été apportés et expliqués. **Samedi 8 mai, le programme de formation prévoit des discussions avec Théophile Mulheims, ingénieur hydraulique, autour des ouvrages et des questions environnementales ; Michel Coudroy, économiste, sur l'économie de l'eau ; et Marc Chavanne, Maire de Saint-Jean Bonnefonds, sur la régie publique de l'eau.** Pour la session suivante, le Président de la Fédération des Professionnels des Entreprises de l'Eau interviendra pour expliquer, à l'inverse de la régie publique, comment fonctionne une Délégation de Service Public, c'est à dire lorsque la gestion d'un service public est déléguée à une entreprise privée. Il est à noter que les 15 citoyens de notre panel avaient exprimé le besoin de connaître le fonctionnement du service des eaux de Saint Étienne Métropole ; nous avons fait la demande d'auditionner un technicien, il y a 15 jours, à M. Perdriau qui semble toujours opposé à l'idée d'une consultation citoyenne puisqu'il ne nous a pas répondu.

Pour nous contacter :

mail :  
[contact@eaucitoyenne-biencommun.info](mailto:contact@eaucitoyenne-biencommun.info)

site :  
<http://eaucitoyenne-biencommun.info/>

**Nous restons à votre disposition pour de plus amples précisions.**